

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT
D'EVRY

Objet :

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE
De la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs
"Le Port aux Cerises" 91210 DRAVEIL

TARIFS ET REDEVANCES 2025 DU SYNDICAT MIXTE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL n° 2024-12-05

Séance du 16 Décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 16 Décembre
à 19 heures 45

Le Comité Syndical de la Base de Plein Air, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BATTESTI, Président du Syndicat Mixte.

Présents : Mesdames CARTIER et JOURDANNEAU-FORT, Messieurs BATTESTI, GOMEZ et DAMERVAL

la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Pouvoir de Monsieur SARI à Madame CARTIER.

Absents excusés : Madame HIDRI, Monsieur GROUSSEAU

Absent : Monsieur REDA

Secrétaire : Monsieur DAMERVAL.

Vu la proposition de son Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 4 voix pour et 1 abstention, arrête ses tarifs et redevances pour 2025 comme suit :

➤ **Mise à disposition ponctuelle pour l'organisation d'une brocante** sous réserve d'un accord écrit de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ou, par délégation, de la Directrice du Syndicat Mixte et aux conditions qui seront précisées dans cet accord :

- 1,74 € le mètre linéaire soit forfait pour 600 ml : 1.043€ la journée

➤ **Mise à disposition ponctuelle d'un parking ou espace équivalent** pour l'organisation d'évènementiel sous réserve d'un accord écrit de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ou, par délégation, de la Directrice du Syndicat Mixte et aux conditions qui seront précisées dans cet accord :

- 1,74€ le mètre carré / journée

➤ **Mise à disposition ponctuelle d'un emplacement forain** sous réserve d'un accord écrit de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ou, par délégation, du Directeur du Syndicat Mixte et aux conditions qui seront précisées dans cet accord :

- Type grand barnum ou cirque : 0,54 € le m² journée d'exploitation
- Type manège forain : 8.73 € le mètre linéaire de façade journée d'exploitation

Le nombre des membres du Syndicat en exercice est de 9.

REÇU EN PREFECTURE
Le 16/12/2024
Agg. Régionale de Plein Air et de Loisirs
93_DE-931-253100337-20241216-20241205-DE

➤ **Droit d'ouverture d'une buvette** dans le cadre d'une mise à disposition ponctuelle d'emplacement

- La journée : 153.71 €

➤ **Journée de tournage**

- 1 journée de tournage long métrage, film publicitaire : 1.586.44 €
- 1 journée de tournage court métrage, prise de vues : 528.08€

➤ **Vente de miel** : 2,15 € le pot (sous réserve des disponibilités)

➤ **Bois de chauffe** : le stère (sous réserve disponibilités)

		Tarifs 2025
Le stère		
	100 cm	38.76 €
	50 cm	44.58 €
	33 cm	50.28 €

Tarif livré par la Base de Loisirs (uniquement sur les communes de Draveil, Vigneux, Juvisy : + 10,00 € / stère

Toutes les prestations seront réglées au comptant sur présentation de la facture établie par le Régisseur du Syndicat Mixte. Le paiement sera opéré en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de « Trésor Public ».

➤ **Redevance Exercice de la pêche – Entente des pêcheurs de Draveil / Vigneux**

Conformément à la « convention concernant l'exercice de la pêche sur la base régionale de plein air et de loisirs le port aux cerises » signée le 6 mars 1991 et à son avenant signé le 2 janvier 2007, la redevance annuelle forfaitaire concernant l'ensemble des droits accordés est fixée à 637.87€ pour l'exercice 2025.

➤ **Redevance Jardiniers de Vigneux**

Conformément à la « convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine de la base régionale de plein air et de loisirs le port aux cerises » signée le 31 mai 2007, la redevance annuelle forfaitaire concernant l'ensemble des droits accordés est fixée à 256.20€ pour l'exercice 2025.

➤ **Mise à disposition d'un stationnement plaisancier**

- Place de stationnement pour plaisancier disposant d'un abonnement annuel au Port de Plaisance : 573.80 € / an

➤ **Mise à disposition de matériels événementiels**

Cette tarification est actuellement en cours d'examen et sera soumise lors de la séance de janvier consacrée à la présentation du débat d'orientation budgétaire.

➤ **Location des salles**

- ***Formules de location salles : Mousseaux / Grange et Christophe Colomb***

SALLES	FORMULES	Plage horaire	Tarifs 2025
Salle de la Grange	Journée en semaine HS/BS	9h - 18h	267 €
Salle des Mousseaux		9h - 18h	267 €
Salle Christophe Colomb		9h - 18h	335 €
Salle de la Grange	Dimanche & jours fériés BS	9h - 19h	414 €
Salle des Mousseaux		9h - 19h	414 €
Salle Christophe Colomb		9h - 19h	482 €
Salle de la Grange	Dimanche & jours fériés HS	9h - 19h	482 €
Salle des Mousseaux		9h - 19h	482 €
Salle Christophe Colomb		9h - 19h	549 €
Salle de la Grange	Soirée semaine BS vendredi	14h- 2h	414 €
Salle des Mousseaux		14h- 2h	414 €
Salle Christophe Colomb		14h- 2h	482 €
Salle de la Grange	Soirée semaine HS vendredi	14h- 2h	482 €
Salle des Mousseaux		14h- 2h	482 €
Salle Christophe Colomb		14h- 2h	549 €
Salle de la Grange	Samedis & veille de jours fériés BS	14h - 5h	654 €
Salle des Mousseaux		14h - 5h	756 €
Salle Christophe Colomb		14h - 5h	1 049 €
Salle de la Grange	Samedis & veille de jours fériés HS	10h - 5h	820 €
Salle des Mousseaux		10h - 5h	975 €
Salle Christophe Colomb		10h - 5h	1 265 €
Salle de la Grange	Week-end BS	S14h-D18h	895 €
Salle des Mousseaux		S14h-D18h	1 064 €
Salle Christophe Colomb		S14h-D18h	1 379 €
Salle de la Grange	Week-end HS	S10h-D18h	1 049 €
Salle des Mousseaux		S10h-D18h	1 186 €
Salle Christophe Colomb		S10h-D18h	1 474 €
Salle de la Grange	31 décembre	9h - 7h	1 580 €
Salle des Mousseaux		9h - 7h	1 580 €
Salle Christophe Colomb		9h - 7h	2 009 €
Salle de la Grange	Forfait installation veille de location	14h - 20h	250 €
Salle des Mousseaux		14h - 20h	250 €
Salle Christophe Colomb		14h - 20h	275 €
Forfait Ménage toutes salles (Y compris pour location AGENT SMEAG)			110 €
Heures supplémentaires prévues au contrat (toutes salles)			99 €
Tarifs Personnels MAP	Tarif de 450€ sur la basse saison (octobre à avril) sur validation du SMEAG, et application d'une remise de 30% sur le plein tarif en Haute Saison		450 €
Tarifs Personnels SYNDICAT MIXTE	Une salle par an au forfait de 350€ (ménage compris) sera accordée aux personnels du Syndicat Mixte , au-delà, les locations seront facturées sur le plein tarif avec l'application d'une remise de 30%		350 €
CAUTION - Forfait propreté en cas de non respect du contrat de location			130 €
CAUTION - Forfait depassement horaire en cas de non respect du contrat de location			500 €
CAUTION - Forfait Mobilier en cas de non respect du contrat de location			

REÇU EN PREFECTURE
le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

o **Produits annexes séminaires ou autres**

Produits annexes séminaires ou autres	2025
Pause simple (Café, Thé, eaux minérales, Jus d'oranges)	7.50 €
Pause complète (Café, thé, eaux minérales, jus d'orange, viennoiseries)	10.00 €
Bouteille d'eau 1,5 L	1.20 €
Coût taux horaire de l'intervention technique (en cas de dégradation)	29.00 €
Kit séminaire (vidéoprojecteur, écran, paper board)	58.00 €
Location de matériel petit déjeuner (bouilloire, machine à café)	23.50 €
Location du vidéoprojecteur (seul)	35.00 €
Location salle Monin (dédiées aux activités diverses de formation)	105.00 €

CG : Les horaires et tarifs sont modifiables et révisables sans préavis. Ces tarifs sont soumis aux taux de TVA en vigueur. Le montant TTC de la prestation est susceptible d'être modifié en conséquence.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Thierry BATESTI.



Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère obligatoire de cet acte.

Informe, qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 25 Novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (article 9)(JO du 3 Décembre 1983) modifiant le décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (article 1 alinéa 6), le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification, de la publication de cette décision.

Notification le

Publication le

Transmission en sous-préfecture le

18.12.2024

Nathalie BOCHONKO
Directrice du Syndicat Mixte

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com